



Père d'un enfant français, mais je suis sans papiers.

Par **Bouba572**, le **19/05/2016 à 02:04**

Bonjour,

Je vous contacte aujourd'hui pour avoir des conseils.

Je suis père d'un enfant français et sans papiers, mon fils à presque 5 mois. Mon problème est que la mère de mon fils refuse de m'accompagner à la préfecture pour faire la demande de mon titre de séjour, si je ne me marie pas avec elle. Elle et sa mère me font des chantages, suis bloqué et je sais plus quoi faire. Besoin de conseils urgent. Merci, à bientôt.

Par **fabrice58**, le **19/05/2016 à 03:56**

Le problème que vous évoquez ne relève pas du droit mais de la vie privée.
La présence de mme est elle donc exigée par la préfecture ?

Par **Bouba572**, le **19/05/2016 à 04:08**

Ok, oui sur le papier ils disent que la présence de la mère et mon fils est obligatoire. Mais je vais aller à la préfecture aujourd'hui les expliquer mon problème. Merci

Par **youris**, le **19/05/2016 à 10:28**

bonjour,

la carte VPF parent d'enfant français ne vous sera délivré que si vous justifiez contribuer à l'entretien et à l'éducation de votre enfant.

salutations

Par **Bouba572**, le **19/05/2016 à 13:02**

Bonjour youris, vraiment merci pour les conseils. J'étais à la préfecture ce matin, j'ai expliqué

mon problème et ils m'ont dit de repasser demain avec les dossiers que j'ai, plus de rédiger une lettre et explique mon problème. Qu'ils vont essayer de gérer ça. Mais je vous informe de la suite demain. Merci

Par **Bouba572**, le **23/05/2016 à 14:36**

Bonjour, désolé du retard. Par fini la mère de mon fils m'accompagne à la préfecture ce matin, j'ai reçu mon récépissé super, mais sans le droit de travailler. Juste le temps pour recevoir mon titre de séjours prévu dans 2 mois. Vraiment merci pour le soutien.